

Le parcours exigeant vers l'homologation du fongicide Solaténol

Céréales

22.01.2019



Rencontre avec Léonard Berthomier, responsable homologation chez Syngenta qui nous raconte le parcours du Solaténol

A quand remonte la genèse du fongicide céréales Solaténol ?

L'histoire du Solaténol™ a commencé au début des années 2000 avec le screening dans les laboratoires de Syngenta de plusieurs candidats fongicides SDHI de la famille des carboxamides. Dès ce stade, nos chercheurs ont commencé l'évaluation du Solaténol au laboratoire et sous serre et ont lancé les premières études toxicologiques et écotoxicologiques. Les premiers essais terrains ont eu lieu en 2005 et 2006 et les études pour le dossier d'homologation ont débuté en 2008. En 2011, la France est choisie par Syngenta pour déposer et constituer le dossier au niveau européen. Ce n'est qu'en décembre 2012 que nous avons déposé le dossier du Solaténol auprès de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), un dossier très conséquent (1 à 2 palettes de papier) qui comportait à la fois de nombreuses études toxicologiques, écotoxicologiques ainsi que des études sur les résidus et un résumé sur la biologie.

Comment s'est déroulée l'évaluation du Solaténol par l'ANSES ?

L'ANSES a commencé l'évaluation du Solaténol en février 2013 et présenté ses conclusions à l'EFSA (autorité européenne de sécurité sanitaire) un an plus tard en février 2014. Des compléments nous ont alors été demandés sur des points précis de l'évaluation. Sous 60 jours, nous avons transmis à l'ANSES les informations complémentaires demandées, ce qui a permis de communiquer fin 2014 une nouvelle monographie du Solaténol à l'EFSA. Parallèlement, entre 2012 et 2014, Syngenta a réalisé plus de 400 essais en Europe dans une vingtaine de pays (dont la France) pour la seule formulation solo.

Au final, le Solaténol sera approuvé au niveau européen en décembre 2015 et après un vote des Limites Maximales de Résidus et imports tolérances en février 2016. Les 2 formulations [Elatus Era](#) et [Elatus Plus](#) auront leur AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) en juillet et novembre 2016.

Pourquoi l'homologation d'une substance active est-elle aussi longue?

Il faut compter désormais 10 à 15 ans entre le screening des molécules au laboratoire et la mise sur le marché d'un produit phytosanitaire. Le chemin est long car de plus en plus exigeant en particulier sur les effets de la substance active sur l'homme et l'environnement avec par exemple de très nombreuses études sur les pollinisateurs. Le coût pour homologuer un produit phytosanitaire est d'ailleurs passé de 152 millions de dollars en 1995 à plus de 286 millions de dollars aujourd'hui. Syngenta investit 10 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement et ambitionne de proposer 2 nouvelles molécules par an aux agriculteurs.

Produits:

ELATUS ERA

ELATUS PLUS

Secondary Category:

Céréales fongicides